



# Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs

## Le Cateau Cis - 2021

*L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est une entité éducative qui favorise l'insertion, l'égalité des chances ; qui permet à l'enfant de s'exprimer, d'accéder au jeu et où l'on peut aider l'enfant à surmonter ses difficultés.*

*L'ALSH est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, l'enfant est encouragé à prendre des initiatives, à faire des propositions. Il a le droit de se tromper, de ne pas tout réussir.*

*L'ALSH est un lieu où l'on vit en collectivité. Il nécessite un règlement, un cadre pour son bon fonctionnement ainsi que pour veiller à la sécurité des personnes qui y vivent.*

*En cas de non-respect des règles, l'enfant aura une discussion avec la direction pour le responsabiliser. La direction pourra associer la famille dans cette démarche.*

*Si le comportement de l'enfant n'évolue pas et représente un danger pour la sécurité des autres et le bon fonctionnement de l'ALSH, un autre dispositif éducatif pourra lui être proposé ou une décision sous forme de sanction sera prise par la direction en accord avec la famille.*

### **A. Le gestionnaire**

La ville de Le Cateau-Cambrésis confie la gestion des ALSH à Vacances Plurielles SCIC S.A ; présidé par M. VERMEULEN Guy. L'accueil est proposé aux enfants âgés de 4 à 17 ans.

Le siège de Vacances Plurielles est au 1, rue Victor Hugo 59 360 Le Cateau-Cambrésis.

Vacances Plurielles contracte une assurance responsabilité civile à la M.A.I.F ainsi qu'une individuelle-accident.

### **B. Présentation et caractéristiques de l'ALSH**

Les différents ALSH accueillent les enfants de 4 à 12 ans pendant les petites vacances et jusqu'à 17 ans certaines semaines l'été.

L'accueil se déroule à l'école Matisse (ou autre lieu à confirmer selon la période).

L'accueil est habilité auprès de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale.

Les dates de fonctionnement pour les différentes périodes sont :

- Vacances d'Hiver : du 22 février au 5 mars 2021
- Vacances de Printemps : du 26 avril au 7 mai 2021
- Vacances d'été : à définir
- Vacances de la Toussaint : du 18 au 29 octobre 2021

Les horaires sont :

- 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (Petites vacances). Accueil possible dès 8h et jusqu'à 18h, cantine optionnelle
- de 9h00 à 17h00 (Grandes vacances d'été). Accueil possible de 8h et jusqu'à 18h

Une réunion d'informations sur le projet pédagogique aura lieu dans les premiers jours qui suivent le début de l'accueil de loisirs.

Le projet pédagogique est consultable à la demande dans le bureau de la direction. Un exemplaire sera affiché pendant les périodes d'activités.

### **C. Le personnel**

L'équipe d'animation est constituée de :

- professionnels de l'Animation intervenant tout au long de l'année au sein de Vacances Plurielles (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, PE)
- vacataires intervenant ponctuellement pendant les vacances scolaires (dont 50% minimum de l'équipe est diplômée BAFA) répondant à la norme d'encadrement soit 1 pour 12 chez les enfants de plus de 6 ans et 1 pour 8 pour les enfants de moins de 6 ans.
- Présence d'Educateurs Sportifs diplômés dans l'équipe
- volontaires en service civique en renfort sur les équipes d'animation

Il faut préciser que Vacances Plurielles emploie plus d'animateurs que le taux légal, notre ratio d'encadrement est de 1 pour 9 pour les plus de 6 ans et de 1 pour 6 pour les moins de 6 ans.

#### **D. Les modalités d'admission pour l'enfant**

Chaque enfant devra avoir un dossier d'inscription soigneusement rempli par la famille.

Il est constitué :

1. d'une **fiche annuelle d'inscription** avec les rubriques suivantes :
  - coordonnées précises du représentant légal
  - noms des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant
  - activités contre-indiquées
  - autorisation de faire intervenir un médecin ou les secours en cas d'urgence
  - autorisation de prendre l'enfant en photo ou en vidéo à des fins pédagogiques (journal de centre, exposition photos ou site internet de VP)
2. d'une **fiche sanitaire** avec les rubriques suivantes :
  - les vaccinations et leurs dates
  - l'état de santé, les allergies, les fragilités particulières
  - les régimes particuliers
  - les traitements médicaux
3. d'une fiche récapitulant les **périodes d'inscriptions ALSH** avec les rubriques suivantes :
  - les dates d'inscription
  - le lieu des activités
  - l'inscription en cantine
  - les personnes autorisées à venir récupérer les enfants
  - autorisation à prendre le bus

**Le règlement intérieur sera remis à chaque famille**

#### **E. Les modalités d'inscription**

Le dossier dont on parle ci-dessus doit être rempli, signé et rendu si possible avant le premier jour du centre. Dans les autres cas, il peut être déposé dans nos bureaux mais uniquement sur rendez-vous. Téléphone : 07.64.57.08.07

Le prix de l'inscription doit être réglé au plus tard le dernier jour de la période de l'ALSH.

Les directrices des ALSH peuvent être présentes à certaines permanences, merci de vous rapprocher du secrétariat pour connaître leur jour de présence.

#### **F. Le prix de l'inscription**

La CAF du Nord participe au financement des activités proposées pendant l'ALSH.

Une participation est demandée aux familles. Il s'agit d'une participation forfaitaire pour une semaine de 5 jours d'ouverture. Les absences pour raisons médicales peuvent donner lieu à un avoir à utiliser sur la période suivante.

Elles peuvent être remboursées sur présentation d'un certificat médical. Un barème dégressif est établi et porté à la connaissance des familles par différents moyens de communication : pub, site internet, tableau d'affichage. La participation de votre enfant à un ALSH est subordonnée au paiement de l'ALSH précédent. Toutefois des facilités de paiement sont accordées pour permettre à toutes les familles de faire participer leur enfant. Renseignez-vous auprès des responsables et du secrétariat. Des aides ponctuelles peuvent vous être attribuées pour permettre la continuité de la participation de vos enfants. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat.

### **G. Le quotidien**

Les portes de l'accueil s'ouvrent à 9h00 et/ou à 14h00.

L'accueil des enfants est échelonné jusque 9h30 / 14h15.

La surveillance de la cantine est assurée par l'équipe d'animation.

Un goûter est donné chaque jour aux enfants.

Le temps d'animation est de 9h à 17h pendant les vacances d'été et de 9h à 12h et 14h à 17h pendant les petites vacances.

Une adaptation au rythme de votre enfant peut être discutée avec la directrice, n'hésitez pas à la solliciter.

Dans les périodes de canicule, les plannings d'activités sont aménagés pour répondre à la priorité de santé des enfants et de l'équipe. Certaines activités pourront être annulées.

### **H. Les objets personnels**

- Pas de bijoux, ni argent ne devra être donné aux enfants pendant l'ALSH.
- Attention aux boucles d'oreilles (anneaux, ou pendentifs), c'est dangereux pendant les activités.
- Les téléphones portables, les MP3, MP4, les jeux vidéo sont interdits ; sauf cas exceptionnels en accord avec la direction de l'ALSH.
- Eviter de mettre des vêtements neufs ou fragiles à vos enfants (peinture, pelouse, perte, ...).
- Penser à marquer les vêtements de votre (vos) enfant(s).
- La casquette ou le chapeau de soleil est **obligatoire** l'été.
- Penser également au vêtement pour la pluie (K-way ou blouson avec une capuche).

*Il est préférable de mettre aux enfants des vêtements confortables et adaptés à la météo.*

### **I. Maladie, accident, urgences**

Les enfants malades ne sont pas admis (fièvre, maladie contagieuse...). Aucun médicament ne sera administré à l'ALSH ; sauf cas exceptionnel (repas du midi pris à l'ALSH) avec l'ordonnance du médecin et en accord avec la direction. Pas de médicament dans le sac de votre enfant, donner le sachet (marqué au nom de l'enfant) à un adulte (directeurs, animateurs ou au secrétariat).

L'enfant asthmatique peut venir au centre avec son « aérosol » dans sa boîte d'origine étiquetée aux nom et prénom de l'enfant ainsi que l'ordonnance du médecin.

Si votre enfant est malade pendant la journée, la direction téléphonera à la famille et/ou au médecin si celle-ci n'est pas joignable. Les frais médicaux restent à la charge de la famille.

En cas d'accident grave les services d'urgences sont contactés ainsi que les parents. La DDCCS et le service PMI (pour les moins de 6 ans) seront prévenus dans les 48h.

Un protocole sanitaire est mis en place suite à la crise sanitaire du Covid-19. Chaque famille doit prendre connaissance de ce protocole et le signer.

### **J. Le départ des enfants**

Le départ de l'ALSH se fait à partir de 12h00 ou de 17h00. Il est possible de venir chercher votre enfant avant 12h00 ou 17h00 en accord avec la direction et en signant une décharge.

Pour les enfants prenant le bus (pendant les vacances d'été et sous réserve de la mise en place de ce service), l'équipe d'animation s'assurera toujours qu'il y ait quelqu'un à l'arrêt du bus autorisé à reprendre l'enfant. Dans le cas contraire, l'enfant remontera dans le bus et sera déposé à l'école Matisse, là où il faudra venir le rechercher.

Les enfants seront remis aux personnes autorisées à les reprendre.

Si personne ne vient les chercher, nous essaierons dans un premier temps de joindre la famille et contacterons si nécessaire la gendarmerie.

Seuls les enfants autorisés **par écrit** par leur représentant légal pourront quitter l'accueil de loisirs sans adulte à 12h00 ou 17h00.

### **K. Les sorties en bus**

Lors des sorties le rendez-vous sera toujours indiqué sur le papier distribué à votre enfant.

Attention pour les vacances d'été, lorsqu'il y a une sortie, il n'y a pas de ramassage de bus.

Il faudra donc amener et venir rechercher les enfants au lieu de rendez-vous.

### **L. Respect du cadre de vie**

Les boissons alcoolisées seront strictement interdites pour tous.



La consommation ou la détention de substances illicites (drogues) seront interdites.



Comme prévu par la loi (Evin du 10 janvier 1991 et décret du 15 novembre 2006), il est interdit de fumer dans les lieux d'accueils collectifs y compris les espaces extérieurs.

La mixité au sein des hébergements (chambres et tentes) est interdite pour les enfants de + de 6 ans (initiation camping)

Toute démonstration affective restera discrète.



Toute forme de violence sera interdite durant l'ALSH.



La tenue vestimentaire devra être adaptée aux activités et au contexte.

